

Présentation	1
La politique québécoise de lutte contre le racisme	2
La «question raciale» dans l'élection de Barack Obama	5
La Conférence d'examen de Durban du 20 au 24 avril 2009 à Genève	8
Les multiples dimensions des inégalités, du racisme et des discriminations	10
Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars 2009	11
Un engagement de tous et chacun: «Zone libre de racisme»	11

Comité de rédaction :

Jean-Claude Icart

Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations, CRIEC

Micheline Labelle

Professeure titulaire Titulaire de la CRIEC Département de sociologie, UQAM

André Jacob

Professeur associé, Département de travail social, UQAM Chercheur associé, CRIEC

Ann-Marie Field

Coordonnatrice de la CRIEC

Bulletin préparé avec l'assistance de:

Marie-Pier Dostie
Adjointe de recherche, CRIEC

PRÉSENTATION

Parmi les événements des derniers mois, nous avons choisi de nous pencher plus particulièrement dans le cadre de cette édition du Bulletin de l'Observatoire (édition de printemps, grève à l'UQAM oblige) sur:

- le dépôt de la politique québécoise de lutte contre le racisme et la discrimination, *La diversité: une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*, à l'automne 2008. Rappelons qu'un fort consensus s'était dégagé quant à la nécessité d'adopter une telle politique suite à la consultation de la Commission de la culture au cours de l'automne 2006.
- l'élection de Barack Obama à la présidence des États-Unis et l'onde de choc qu'elle a provoquée dans le monde. À partir d'un dossier de presse, nous avons analysé le type de discours sur la question raciale durant la campagne électorale et le cadrage utilisé, notamment par le candidat lui-même.
- la Conférence d'examen de Durban, marquée par un discours incendiaire du président iranien. Nous vous présentons le point de vue de

Doudou Diène, ancien rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, sur cette conférence.

- le premier symposium de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC) qui a réuni une centaine de personnes le vendredi 13 mars 2009, autour du thème *Les multiples dimensions des inégalités, du racisme et des discriminations*.
- et les progrès de la Coalition internationale des villes contre le racisme, lancée en 2004. Le directeur général de l'UNESCO a souligné cette initiative dans son message à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale (21 mars 2009) et la Ville de Montréal a lancé le registre «zone libre de racisme».

Bonne lecture.

Jean-Claude Icart
Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations

La politique québécoise de lutte contre le racisme

En novembre 2001, dans la foulée des travaux de la *Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (CMCR)*, le Conseil des relations interculturelles publiait *Perspectives historiques sur le racisme au Québec*. Ce texte proposait essentiellement de «partir des premiers éléments du premier thème de l'agenda provisionnel de la CMCR, pour essayer de faire le point sur cette question au Québec, en tentant de dégager de grandes orientations stratégiques qui pourraient éventuellement structurer un plan d'action visant à lutter contre le racisme et surtout à le prévenir» (Québec, CRI, p.8).

En 2005, le Groupe de travail sur la participation des communautés noires recommandait l'élaboration d'une politique de lutte contre le racisme et la discrimination.

En juin 2006 le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec dévoilait le document de consultation *Pour la pleine participation des Québécoises et des Québécois des communautés culturelles. Vers une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*. Quelques mois plus tard, le gouvernement organisait une consultation sur le sujet. La Commission de la culture qui en était responsable a reçu plus de 125 mémoires. La nécessité d'adopter une politique québécoise de lutte contre le racisme a fait consensus.

Devant les incidents et les préoccupations provoqués par les «accommodements raisonnables» et par le malencontreux sondage sur le racisme publié par le Journal de Montréal en janvier 2007, le gouvernement du Québec a mis sur pied, en février 2007, la *Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* (mieux connue sous le nom de la Commission Bouchard-Taylor). Cette Commission avait pour mandat de dresser un portrait des pratiques d'accommodement, de mener une consultation sur ce sujet et de formuler des recommandations au gouvernement «pour que ces pratiques soient conformes aux valeurs de la société québécoise en tant que société pluraliste, démocratique et égalitaire» (CCPARDC, 2008, p 17). La CBT a tenu des audiences publiques à l'automne 2007 et a reçu plus de 840 mémoires.

Le 22 mai 2008, la CBT rendait public son rapport. Le jour même, les députés présents à l'Assemblée nationale votaient unanimement en faveur d'une motion¹ conjointe présentée par Jean Charest, Mario Dumont et Pauline Marois.

Le premier ministre Charest annonçait déjà les actions que son gouvernement entendait prendre et qui prévoyaient «un renforcement de la francisation avant l'arrivée des immigrants, une déclaration signée par laquelle les candidats à l'immigration s'engageront à adhérer aux valeurs communes de notre société, un mécanisme qui aidera les décideurs à traiter les questions d'accommodement dans le respect de la laïcité de nos institutions» (Assemblée nationale du Québec, 2008a).

Le 27 mai, Jean Charest, en réponse à une question posée par Mario Dumont, enterrait une des premières recommandations structurantes de la CBT au sujet d'une formalisation officielle de l'interculturalisme en expliquant que ce concept avait officiellement été inclus dans la politique gouvernementale de 1990 (ce en quoi il avait tort). De plus, il déclarait qu'il ne voyait «pas en quoi l'interculturalisme va être en contradiction avec le multiculturalisme au niveau canadien» (Assemblée nationale du Québec, 2008b). Les échanges épisodiques à l'Assemblée nationale autour du rapport de la CBT se sont terminés le 29 mai, soit une semaine après son dépôt, par l'adoption du principe du projet de loi modifiant le préambule de la *Charte des droits et libertés de la personne* qui précisait que les droits qui y sont énoncés sont garantis également aux femmes et aux hommes. Ce projet de loi avait été élaboré en 2007 avant même que la CBT dépose son rapport. Le «débat» sur les suites à donner aux recommandations du rapport de la CBT prenait ainsi fin.

Il faut donc conclure que la «crise des accommodements raisonnables», l'utilisation faite par l'ADQ du sondage sur le racisme effectué en janvier 2007 et les travaux de la CBT ont été responsables du retard du gouvernement du Québec à annoncer sa politique de lutte contre le racisme, et de la prudence du langage utilisé lors de la présentation de cette politique, alors qu'il se préparait à déclencher des élections le 5 novembre 2008.

En effet, ce n'est que quelques jours avant les élections, soit le 29 octobre 2008, que le gouvernement a divulgué la politique intitulée *La diversité: une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*, de même que le plan d'action, *La diversité: une valeur ajoutée. Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013*. Ces circonstances n'ont pas permis de débats en profondeur à l'Assemblée nationale. Le titre même de la politique indique que la valorisation de la diversité est le

¹ La motion se lit comme suit: «Que l'Assemblée nationale réitère sa volonté de promouvoir la langue, l'histoire, la culture et les valeurs de la nation québécoise, favorise l'intégration de chacun à notre nation dans un esprit d'ouverture et de réciprocité et témoigne de son attachement à notre patrimoine religieux et historique représenté notamment par le crucifix de notre salon bleu et nos armoiries ornant nos institutions». Notons que pendant toute la durée des échanges, il ne fut jamais question de crucifix.

principal objectif visé. Le gouvernement du Québec choisit donc de parler d'abord de diversité comme valeur ajoutée, plutôt que de lutte contre le racisme, privant ainsi l'ADQ d'un autre cheval de bataille. Dans son mot d'introduction le premier ministre Charest insiste sur la nécessité de partager des valeurs communes et il écrit: «La politique *La diversité: une valeur ajoutée* vient concrétiser et intensifier les efforts de promotion d'une de ces valeurs, soit la cohabitation harmonieuse des gens d'origines diverses dans une société pluraliste». Il mentionne la lutte contre «l'exclusion», sans évoquer le racisme et les discriminations (MICC, 2008a). Le mot d'introduction qui suit est signé par la ministre Yolande James et présente «l'élaboration d'une politique de lutte contre le racisme et la discrimination».

La politique s'appuie sur sept principes directeurs:

1. Tous doivent bénéficier de l'égalité des chances dans tous les domaines de la vie sociale afin de pouvoir réaliser leur potentiel et leurs aspirations;
2. L'égalité des chances et la lutte contre le racisme et la discrimination requièrent une approche globale qui couvre toutes les dimensions: éducation et sensibilisation, prévention, correction des atteintes aux droits, mobilisation des institutions et gestion de la diversité, soutien aux victimes ainsi que répression de la violence raciste;
3. L'État doit exercer un leadership ferme et exemplaire qui se traduit par des interventions structurées, récurrentes et à long terme;
4. La lutte contre le racisme et la discrimination est une responsabilité collective et l'ensemble de la société doit s'y engager;
5. Les personnes doivent être protégées contre la discrimination fondée sur la «race», la couleur, l'origine ethnique ou nationale ou la religion, qu'elle soit directe, indirecte ou systémique, en tenant compte d'autres formes de discrimination auxquelles elle peut se combiner, comme le sexe, le handicap, l'orientation sexuelle ou la condition sociale. En ce sens, les besoins différenciés des femmes et des hommes sur le plan de l'égalité et de la pleine participation doivent être pris en compte;
6. La politique pour favoriser l'égalité et contrer la discrimination se conjugue avec les autres politiques et programmes gouvernementaux visant à réduire les inégalités sociales et économiques et à répondre aux problèmes sociaux de l'ensemble de la population, y compris les groupes vulnérables des communautés culturelles. Elle complète également les

autres politiques visant à éliminer les discriminations;

7. Les interventions gouvernementales doivent tenir compte de la dynamique particulière des divers groupes et des traumatismes historiques qu'ils ont vécus (MICC, 2008a, p. 8).

La politique adopte une approche qui s'articule autour de trois orientations stratégiques. La première consiste à «reconnaître et contrer les préjugés et la discrimination». Cette orientation «se centre sur les mesures nécessaires pour lutter contre les préjugés, pour diffuser plus largement une conception du monde en accord avec des valeurs de droit et d'égalité de la société québécoise et pour favoriser le rapprochement interculturel» (MICC, 2008a, p. 25). On souligne que «les préjugés sont les premiers objets de préoccupation en matière de lutte contre le racisme et la discrimination» (MICC, 2008a, p. 26). L'un des défis que doit relever le Québec est précisément «la reconnaissance des formes variées que ces phénomènes peuvent prendre aujourd'hui» (MICC, 2008a, p. 26; 2008b, p. 13).

La deuxième orientation, «renouveler les pratiques», vise à «assurer l'égalité réelle et la pleine participation de tous les citoyens au développement économique, social et culturel du Québec en s'attaquant à toutes les formes de discrimination et en assurant une meilleure représentation des groupes sous-représentés dans les institutions, publiques et privées, ainsi que dans les entreprises» (MICC, 2008a, p. 25).

La troisième orientation, «coordonner les efforts», a pour objectif «d'assurer la cohérence et la complémentarité des efforts des intervenants afin de lutter contre les préjugés et la discrimination» (MICC, 2008a, p. 25).

Le MICC a aussi annoncé au même moment que la politique de lutte contre le racisme une «stratégie globale», *Pour enrichir le Québec. Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*, qui s'adresse aux nouveaux arrivants. Cette brochure aligne les valeurs communes du Québec, des actions et des indicateurs de performance et contient une *Déclaration sur les valeurs communes à signer par la personne immigrante*. Le texte rappelle que les valeurs énoncées dans la Charte des droits et libertés de la personne qui fondent la société québécoise sont les suivantes: «Le Québec est une société libre et démocratique; les pouvoirs politiques et religieux sont séparés; le Québec est une société pluraliste; la société québécoise est basée sur la primauté du droit; les femmes et les hommes ont les mêmes droits; l'exercice des droits et libertés de la personne doit se faire dans le respect de ceux d'autrui et du

bien-être général» (MICC, 2008c, p. 12). On rappelle enfin que le français est la langue officielle du Québec. La simultanéité des présentations a pu également créer une certaine confusion dans le public.

Soulignons également l'explication fournie à l'exclusion des Autochtones de la politique, alors que le racisme les concerne au plus haut point:

En raison de ce statut de nations, du cadre législatif spécifique qui les concerne ainsi que de la concertation nécessaire avec les instances autochtones, les solutions aux problèmes de racisme et de discrimination des nations autochtones ne sont pas élaborées dans la présente politique. Cependant, l'esprit de la politique et les grands principes d'ouverture, d'équité et d'égalité s'appliquent également aux nations autochtones. Elles pourraient ainsi bénéficier des résultats d'une ouverture plus grande à la diversité et des efforts accrus des organismes publics et des entreprises en matière de gestion de la diversité (MICC, 2008a, p.11).

On ne peut cependant qu'applaudir à l'adoption d'une Politique québécoise de lutte contre le racisme, tout en gardant à l'esprit une remarque que nous avons faite lors de la présentation de notre mémoire à la Commission parlementaire portant sur une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination: le combat contre le racisme suppose un effort de longue haleine et la continuité dans l'action, la cohérence et la constance sont nécessaires pour obtenir des résultats significatifs.

Micheline Labelle, Professeure
Titulaire, Chaire de recherche en immigration,
ethnicité et citoyenneté
Département de sociologie, UQAM

RÉFÉRENCES:

Assemblée nationale du Québec (2008a). *Débats, 1^{ère} session, 38^e législature*, no. 87, 22 mai.

Assemblée nationale du Québec (2008b). *Débats, 1^{ère} session, 38^e législature*, no. 88, 27 mai.

Icart, J.-C. et Labelle, M. (2006). *Mémoire soumis à la Commission parlementaire portant sur une politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*. UQAM, août.

Québec. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (CCPARDC) (2008). *Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation*, Québec, Rapport, 22 mai.

Québec. Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles (2007). *Accommodements et différences. Vers un terrain d'entente: la parole aux citoyens*, document de consultation, Québec, Gouvernement du Québec.

Québec. Conseil des relations interculturelles (2001). *Perspectives historiques sur le racisme au Québec*. Montréal, novembre.

Québec. Ministère de l'Immigration et des relations interculturelles (2008a). *La diversité: une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.

Québec. Ministère de l'Immigration et des relations interculturelles (2008b). *La diversité: une valeur ajoutée. Plan d'action gouvernemental pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec 2008-2013*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.

Québec. Ministère de l'Immigration et des relations interculturelles (2008c). *Pour enrichir le Québec: Affirmer les valeurs communes de la société québécoise*, Montréal, Direction des affaires publiques et des communications.

La «question raciale» dans l'élection de Barack Obama

Durant la dernière campagne électorale américaine, le *Kirwan Institute for the Study of Race and Ethnicity* (Ohio State University) a mis en ligne articles de journaux, résultats de sondages et extraits de bulletins de nouvelles illustrant le discours sur la question raciale durant la période électorale. Nous avons parcouru ce dossier en ayant à l'esprit que ce qui devait retenir l'attention, ce n'est pas tant le fait que cette question ait été abordée, mais plutôt le type de discours et le cadrage utilisé, notamment par le candidat lui-même.

Une évidence saute aux yeux: le premier président afro-américain a brisé une barrière historique sans promouvoir un agenda afro-américain. Barack Obama n'a pas basé sa campagne électorale sur la question raciale. Il n'a pas mené sa campagne comme un Afro-américain candidat à la présidence, mais comme un candidat à la présidence qui se trouve être Afro-américain. La question identitaire a cependant occupé une place très importante dans sa campagne.

Blanc, noir ou métis?

Obama a fait référence à de multiples reprises à sa naissance et à son adolescence à Hawaï, à son père et à sa famille kenyanes, à sa mère et à ses grands-parents du Kansas, à son séjour dans un pays musulman, l'Indonésie, à sa famille élargie dispersée sur trois continents, et à toutes sortes d'autres expériences de vie qui ont façonné son identité, par exemple son affiliation à une église «noire» de Chicago ou encore sa trajectoire professionnelle transversale (travailleur social, avocat, professeur d'université, etc.). La question s'est posée très vite, et ce, même dans l'électorat afro-américain, de savoir s'il est véritablement un Afro-américain. Poser cette question renvoie à la notion de fluidité de l'identité dans un pays habitué à une certaine rigidité des catégories dans ce domaine.

Le fait pour Obama de se définir comme Afro-américain renvoie autant à ses origines, et à son choix du groupe culturel dans lequel il a choisi de vivre, qu'aux catégories utilisées par la société américaine. Aux États-Unis, toute personne qui a une goutte de sang «noir» dans les veines est un Afro-américain. C'est le «*one drop rule*» qui a été largement utilisé pour mettre en place et maintenir la ségrégation raciale. Cependant, plusieurs vedettes afro-américaines sont de complexion plus pâle qu'Obama, sans que leur identité n'ait jamais été questionnée.

Cette interrogation renvoie donc à autre chose, au fait qu'Obama ait été élevé dans un milieu de la majorité d'origine européenne. Même s'il s'agissait d'un milieu modeste, il aurait quand même profité de privilèges accordés au groupe dominant par la société et c'est ce qui lui aurait permis d'aspirer à la plus haute fonction. Sa candidature et son approche de la campagne, ont donc remis en question plusieurs stéréotypes et, dans le même souffle, questionné la définition traditionnelle de l'appartenance à un groupe racisé comme une caractéristique fixée à la naissance en en faisant un marqueur social qui peut changer. Ce qui ressort alors, c'est le caractère fondamental socialement construit plutôt que biologique de la «race».

Si Obama n'a pas fait de l'appartenance raciale un thème important de sa campagne, il n'a cependant pas essayé s'en détourner ou de l'éviter.

Le discours de Philadelphie

Obama a abordé de front la question raciale dans un discours prononcé le 18 mars 2008 à Philadelphie. À ce moment-là, des polémiques sur le problème de couleur minaient sa campagne pour l'investiture du parti et il perdait du terrain face à sa rivale démocrate, Hilary Clinton. D'un côté, des membres du clan adverse tentaient de le rendre moins crédible en réduisant sa candidature à un enjeu racial. De l'autre, des propos controversés (et effectivement très polémiques) de son pasteur étaient repris en boucle par plusieurs chaînes de télévision. Il contre-attaqua dans une intervention non «politicienne», mais politiquement risquée.

Dans ce discours, qui fut salué par tous les secteurs de la société américaine, Obama souligne la nécessité de parachever l'union proposée dans la Constitution par une égalité réelle et effective. Le racisme et les discriminations contemporaines sont un héritage direct de l'esclavage et de la ségrégation d'hier. Cependant, l'inégalité touche des personnes de tous les groupes ethnoculturels de la société, même si elle affecte un pourcentage plus élevé d'Afro-américains. Il y a eu malgré tout des progrès importants qui permettent d'avoir aujourd'hui «l'audace d'espérer». La société peut donc évoluer et peut sortir de l'impasse raciale. C'est un défi que doivent relever les personnes cibles de ces discriminations, avec tous ceux qui sont exclus des opportunités offertes par la société. Il leur faut rechercher des alliés dans la lutte contre l'injustice et associer leurs revendica-

¹ Voir le site web du *Kirwan Institute for the Study of Race and Ethnicity* et prendre note que les citations sont tirées de ce dossier: <http://kirwaninstitute.org/publicationspresentations/digest/index.php>.

tions aux aspirations de larges secteurs de la société. Par exemple, dans sa grande majorité, la jeunesse américaine désire la réconciliation et le changement vers l'égalité pour tous. Et, «si nous nous retranchons chacun dans nos coins, nous ne serons plus en mesure de nous retrouver pour résoudre les défis comme la santé, l'éducation ou le besoin de trouver de bons emplois à chaque Américain».

Obama saisit donc l'occasion pour synthétiser sa pensée sur toute la complexité de la question raciale que la société ne peut pas se permettre d'ignorer, que la société doit enfin pleinement assumer. Ce thème devient alors un élément central du changement qu'il propose depuis le début de sa campagne. Il laisse ainsi entendre que dans ce contexte, son identité «décloisonnée» devient le meilleur atout pour réaliser l'adéquation entre l'idéal d'unité de la Constitution et la réalité pluraliste de la société.

Obama précise également dans ce discours ses positions face aux leaders Afro-américains issus du mouvement de défense des droits civils. Comme Moïse, ils ont conduit leur peuple aux portes de la Terre promise, mais il reviendra à une autre génération d'assumer le leadership pour continuer le chemin.

Obama utilisera à fond les possibilités offertes par les nouvelles technologies (et le porte-à-porte) pour rejoindre les électeurs Afro-américains (et l'ensemble de l'électorat). Cette stratégie lui a permis non seulement de mobiliser des millions de nouveaux électeurs, mais aussi de court-circuiter bien des marchandages avec des faiseurs d'opinion qui contrôlent souvent les réseaux traditionnels d'influence, y compris dans les communautés afro-américaines.

La question raciale revint sur le tapis durant les dernières semaines de la campagne, autour d'un possible «effet Bradley». Tom Bradley, un maire afro-américain très populaire de Los Angeles, avait perdu une élection après avoir bénéficié d'une confortable avance dans tous les sondages. Beaucoup d'analystes ont attribué cette défaite au fait que de nombreux électeurs de la majorité qui disaient appuyer Bradley votèrent pour son adversaire. Ce n'est pas qu'ils avaient changé d'opinion en entrant dans l'isoloir: ils ne voulaient pas passer pour racistes s'ils manifestaient ouvertement leur opposition à Bradley.

Il n'y eut pas d'effet Bradley dans ce cas et, en rétrospective, le discours de Philadelphie apparaît comme une étape majeure dans la victoire d'Obama.

Après l'élection

Obama a lui-même soulevé de nouveau la question raciale lors de sa toute première conférence de presse comme président élu. En réponse à une question sur le chiot qu'il avait promis à ses filles, il déclara vouloir s'adresser à un refuge pour animaux, car on y trouve beaucoup de «sang-mêlé comme moi». Cette remarque causa de nombreuses réactions, ce type d'identité composite ne faisant pas partie de l'imaginaire américain.

Par la suite, il a remis rapidement le couvercle sur une affaire qui menaçait de dégénérer: la nomination de Roland Burris, un Afro-américain, pour le remplacer au Sénat. Cette nomination semblait être une manœuvre du Gouverneur de l'État, Rod R. Blagojevich, accusé de trafic d'influence et menacé de destitution, de détourner l'attention du public et des médias. Après un refus initial des sénateurs démocrates d'accepter cette nomination, un député afro-américain de l'Illinois, Bobby L. Rush, se porta à la défense de Burris en jouant à fond la carte raciale: le refus de cette nomination équivalait à du lynchage et indiquait un retour à l'époque de l'esclavage dans l'Amérique des plantations. Les sénateurs démocrates battirent rapidement en retraite, pour éviter les dérapages qui s'annonçaient.

Après le scrutin du 4 novembre 2008, les débats ont surtout porté sur l'impact possible de l'élection d'Obama sur les relations raciales aux États-Unis et sur la situation des Afro-américains.

La plupart des observateurs estiment que l'élection d'Obama constitue une ligne de partage des eaux au niveau des relations raciales. Elle ne signifie pas pour autant le début d'un âge post-racial, mais plutôt l'annonce d'une ère qui verra une meilleure compréhension de ces questions. Elle pourra contribuer à remodeler la perception de l'ensemble de la société, à déconstruire certains stéréotypes et préjugés, mais dans le cadre d'une évolution complexe, qui sera marquée de nouvelles tensions et de nouveaux enjeux, par exemple l'acceptation d'héritages culturels particuliers, mais le refus de s'y limiter.

Les attentes sont bien sûr très élevées au niveau de la situation des Afro-américains: éradication de la discrimination dans le système de justice criminelle, fin de la discrimination environnementale (pollution plus élevée autour des quartiers des minorités ethnoculturelles), amélioration du système de santé, amélioration de la qualité des écoles publiques, etc. Le danger bien sûr est que les attentes soient trop élevées et l'impatience trop grande. Ces reven-

dications rejoignent cependant le noyau dur des revendications des classes défavorisées, indépendamment de l'appartenance raciale et se retrouvent dans le programme électoral d'Obama, ce qui pourrait lui permettre de mettre de l'avant des politiques universelles, d'être le premier président noir sans être un président noir en premier lieu, d'être véritablement le président de tous les Américains. Il a été effectivement élu par des Américains de toutes les couleurs, de tous les groupes ethnoculturels.

Il aura probablement à faire face à de fortes pressions pour mettre fin aux programmes d'action affirmative: son élection sera présentée comme la preuve que ces programmes sont désormais inutiles, ayant permis durant une quarantaine d'années, le développement d'une classe moyenne noire assez importante pour qu'un de ses membres ait pu accéder à la fonction suprême. Or, il ne faut pas oublier que malgré les progrès importants des dernières années dans la sphère publique (Oprah Winfrey, Michael Jordan, Tiger Woods, Colin Powell, Condoleeza Rice, les sœurs Williams, etc), les discriminations et les importantes disparités économiques sont demeurées inchangées pour la très grande majorité.

Son accession à la présidence pourrait aussi entraîner une redéfinition du rôle du «Black caucus», ce comité des députés afro-américains qui fut jusqu'ici le centre du «pouvoir noir» à Washington. Cependant, il sera difficile pour Obama d'être à la fois porte-parole des Noirs et conciliateur. Comme le dit si bien un vétéran du mouvement pour les droits civiques: «We must keep that in mind. Barack Obama cannot both agitate and legislate from the Oval

Office. A horse cannot pull while kicking, and Obama has much pulling on his agenda. He will need to pull the U.S. economy out of the tank, U.S. troops out of Iraq and health-care costs back down to earth».

L'effet le plus sensible se fera probablement sentir au niveau de l'image des Afro-américains dans les médias, ce qui contribuera à remodeler la perception de l'ensemble de la société, à déconstruire certains stéréotypes et préjugés. Il sera aussi un modèle positif, une inspiration pour de nombreux jeunes Afro-américains, faisant ressortir l'importance de bonnes études, des valeurs familiales fortes, d'une attitude de gagnant notamment.

Conclusion

L'élection d'Obama est survenue au terme de plusieurs décennies de lutte pour la reconnaissance des droits civils des Afro-américains. Différentes approches, plus ou moins radicales, furent adoptées durant cette période. Elles constituent autant d'étapes dans la poursuite des idéaux d'égalité et de justice sociale. Cependant, après avoir dénoncé, il faut annoncer, après s'être opposé, il faut proposer. Ce message semble avoir été bien compris par la communauté afro-américaine qui appuya Obama à 95% lors du scrutin, consacrant ainsi le pouvoir de l'espoir.

Jean-Claude Icart

Coordonnateur de l'Observatoire international
sur le racisme et les discriminations

La Conférence d'examen de Durban du 20 au 24 avril 2009 à Genève

Le document final de la Conférence mondiale de 2001 comprend des mesures pour lutter contre le racisme sous toutes ses formes. La Conférence d'examen de Durban (qui s'est tenue du 20 au 24 avril 2009 à Genève) visait à «évaluer les progrès concernant les engagements de Durban, à identifier les lacunes dans leur mise en oeuvre, à permettre aux gouvernements et à la société civile de partager et de bénéficier des bonnes pratiques et à fournir l'occasion d'exposer les moyens concrets pour faire la différence sur le terrain»¹.

Déjà boycottée par plusieurs pays occidentaux (dont le Canada), la Conférence a été marquée par le discours du président iranien Mahmoud Ahmadinejad qui a critiqué l'établissement d'un «gouvernement raciste» au Proche-Orient après 1945, faisant clairement allusion à Israël. Ce discours a suscité de vives réactions.

Swissinfo, la plateforme suisse d'informations, a recueilli le point de vue de Doudou Diène, ancien rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée². Doudou Diène a joué un rôle clé dans les préparatifs de la conférence de suivi: il a notamment proposé que la question de la diffamation des religions soit ramenée au niveau juridique des droits de l'homme sous l'angle de l'incitation à la haine, proposition qui a permis de surmonter l'une des principales pommes de discorde relatives à la déclaration finale de la conférence de Genève.

Rappelons que Doudou Diène a prononcé la première conférence publique organisée par l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations en septembre 2003.

Comment interprétez-vous le discours provocateur du président iranien?

D'une part, ce discours a une dimension de provocation par son analyse du sionisme considéré comme du racisme, et ce, alors que le conflit israélo-palestinien est un conflit politique, loin de cette lecture ethnique et raciale du conflit. Quant à la partie politique de son discours, elle reflète les analyses de certains pays du tiers-monde sur le capitalisme et l'état du monde actuel.

Les États-Unis, comme d'autres pays occidentaux, ont décidé de ne pas participer au sommet genevois. Votre réaction.

C'est une décision incompréhensible, car il y a un document de base adopté vendredi par consensus, y compris par les pays européens, où ne figure aucun des points qu'ils considéraient comme inacceptables. Les raisons invoquées pour ne pas participer à la conférence manquent donc de crédibilité.

La décision de Washington en particulier est aussi regrettable, puisqu'elle vient d'un pays – les États-Unis – qui a une des expériences historiques les plus fortes du racisme et qui a opéré des avancées extraordinaires pour le combattre, la dernière en date étant l'élection de Barack Obama lui-même.

Cette décision tranche avec la volonté exprimée publiquement par l'administration Obama de rejoindre et de contribuer aux travaux des Nations-Unies. Et elle ne tient pas compte de l'avis des minorités américaines qui se sont fortement mobilisées pour que les États-Unis participent à la conférence de Genève, un appel repris par la Chambre des représentants.

¹Site web de la Conférence d'examen de Durban: <http://www.un.org/french/durbanreview2009/>.

²Vann, C. et Burnand, F. (2009). «Le boycott de Durban II profite aux mouvements racistes», Entrevue avec Doudou Diène, ancien rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, *L'actualité suisse dans le monde: swissinfo*, 21 avril, site web, <http://www.swissinfo.ch/fre/swissinfo.html?siteSect=105&sid=10595368&ty=st>

Cette conférence n'est-elle pas en train de renforcer le clivage entre les pays occidentaux et les pays islamiques?

Ce clivage participe du discours sur le choc des civilisations, une analyse erronée. Cette conférence montre au contraire que les droits de l'homme sont le principal terrain du dialogue des civilisations. À partir de positions divergentes, les différents pays sont en train d'adopter des instruments internationaux qui engagent tout le monde.

Ce processus est évidemment douloureux, difficile et controversé, mais il permet de construire une communauté internationale sur la base de principes communs. Ce que la conférence de Durban en 2001 a démontré, et qui peut être confirmé par la conférence de Genève, c'est que malgré les clivages historiques et politiques du monde, il est possible de s'entendre sur des questions fondamentales.

Tous les pays qui décident de se retirer de la conférence porteront la responsabilité très grave d'affaiblir la mobilisation contre le racisme, alors que ce phénomène est en augmentation dans le monde entier, que ce soit l'antisémitisme en Europe et dans des continents qui ne le connaissaient pas historiquement, le racisme anti-noir ou anti-blanc, tout comme celui à l'égard des musulmans.

En conséquence, les forces du racisme qui sont puissantes et qui ont souvent investi le champ politique, vont en déduire qu'elles peuvent continuer d'agir et ce, alors que tous les pays du monde sont aujourd'hui multiculturels. Les vieux concepts de Nord et de Sud n'ont plus de réalité profonde.

A Genève, un ambassadeur d'un pays arabe a qualifié de provocation la commémoration devant le Palais des Nations de la Shoah en marge de l'ouverture de la conférence. Ce crime contre l'humanité a pourtant joué un rôle essentiel dans l'adoption il y a 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme...

Absolument. Dans la déclaration finale de Durban I, un paragraphe rappelle d'ailleurs explicitement que l'holocauste ne doit pas être oublié et ce, en dépit des tentatives de certains États de ne pas faire figurer ce paragraphe. La commémoration de l'holocauste est donc parfaitement légitime dans ce cadre.

L'un des grands obstacles au combat universel contre le racisme est la division des victimes, quand chaque communauté de victimes considère sa mémoire historique comme unique et séparée des autres. Le grand défi est d'amener toutes les victimes de discrimination à faire reconnaître le caractère singulier de chacune de ces discriminations, tout en jetant des ponts vers les autres communautés de victimes et ce, en partageant les émotions et la compréhension des souffrances de l'autre. Il devrait donc être absolument normal que la commémoration de l'holocauste se fasse dans les pays musulmans, tout comme la commémoration de l'abolition de l'esclavage se fasse dans les pays occidentaux.

Comme rapporteur spécial sur le racisme, vous avez participé aux préparatifs de la conférence de Genève. Quelles leçons tirez-vous de cette expérience?

Au niveau des Nations Unies, deux points m'ont déçu. Le combat contre le racisme doit être mené sur deux fronts, celui politique et législatif des États et celui qui permet de toucher les racines culturelles du racisme, la société civile. L'erreur de l'ONU est de ne pas avoir donné toute sa place à la société civile dans le processus de Durban II.

Mon second regret est que l'ONU n'ait pas tiré un bilan de ce qui a été entrepris ou non depuis la conférence de Durban contre le racisme et ce, pour chaque pays membre de l'ONU. Basé sur ce tableau des mesures prises au niveau national, la conférence de Genève aurait pu sortir des débats idéologiques pour se pencher sur les situations réelles, car la plupart des pays qui ont adopté la déclaration de Durban ne l'ont pas appliquée au niveau national.

Les multiples dimensions des inégalités, du racisme et des discriminations

Le vendredi 13 mars 2009, dans le cadre de la 10^e édition de la *Semaine d'actions contre le racisme*, la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC), a tenu sa première grande activité publique. Le symposium sur «Les multiples dimensions des inégalités, du racisme et des discriminations» a réuni une centaine de participants et visait trois objectifs:

1. Porter un regard analytique et critique sur les discours et les recommandations des décideurs en matière de politiques publiques, impliqués directement dans la régulation des inégalités sociales et des formes de discrimination;
2. Jeter un éclairage sur les conditions de vie et les revendications actuelles des acteurs sociaux concernés ou intervenant dans divers espaces sociaux: à l'image des organisations syndicales et des autres acteurs de la société civile qui s'intéressent à la question;
3. Dégager des pistes et solutions dans la lutte aux inégalités et aux discriminations.

Il s'agissait donc essentiellement de réinterroger les connaissances empiriques et théoriques portant sur les obstacles systémiques et directs auxquels font face les immigrants, les minorités ethnoculturelles, religieuses et les groupes racisés. Ces obstacles affectent négativement les trajectoires socioprofessionnelles, portent atteinte aux identités individuelles et à leur capacité d'exercer leur citoyenneté. Ce questionnement s'est fait à travers trois sessions et une table ronde.

Animée par madame Lilyane Rachédi (École de travail social, UQAM), la première session a porté sur «Les droits à l'aune des situations concrètes vécues par les acteurs sociaux et leurs représentants». Naïma Bendriss (CRIEC) a analysé *L'impact des représentations sociales des Québécoises d'origine arabe dans la société en général et sur le marché du travail en particulier*, Jean-Claude Icart (CRIEC) a présenté les résultats préliminaires d'une enquête sur la *Participation parentale et réussite scolaire des jeunes Afro-Québécois dans les écoles publiques francophones de Montréal* et Jean Lafontant (Département de sociologie, UQAM) s'est penché sur *Les communautés francophones canadiennes en statut minoritaire et l'ouverture à l'immigration francophone racisée: avantages et défis*.

Monsieur Pierre Toussaint (Département d'éducation et pédagogie, UQAM) a présidé la seconde session sur «Le rôle de l'État: inégalités socio-économiques et immigration». La communication de Lucie Lamarche (Faculté de droit, Université d'Ottawa) a porté sur «*La Loi québécoise visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale (LCPES) et la Stratégie nationale aux mêmes fins: pourquoi la consécration législative de la catégorie des pauvres?*», Rachad Antonius (Département de sociologie, UQAM) a exposé les grandes lignes d'une étude (en collaboration avec Jean-Claude Icart) intitulée *Profils différentiels de pauvreté: que révèlent-ils de plus?* et Michèle Vatz-Laroussi (Département

de service social, Université de Sherbrooke) a questionné *Les politiques de régionalisation de l'immigration au Québec: une logique économique porteuse de discriminations*.

Les intervenants de la troisième session se sont penchés sur «Le rôle de l'État: racisme et discriminations». André Jacob (École de travail social, UQAM) a dévoilé *Les faces cachées du discours sur l'intégration culturelle, sociale et économique des immigrants et des immigrantes*, Micheline Labelle (Département de sociologie, UQAM) a jeté un *Regard critique sur les représentations du racisme. Le discours de l'État et des ONG* et Jean-René Milot (Département de sciences des religions, UQAM) a analysé *Le paradoxe de la liberté de religion: produire des effets discriminatoires pour un groupe en voulant protéger un individu contre la discrimination*. Monsieur François Rocher (École d'études politiques, Université d'Ottawa) a présidé cette session.

Une table ronde animée par monsieur Sid Ahmed Soussi (Département de sociologie, UQAM) a clôturé ce symposium. Les interventions de Romiale Anthony (président de la section 4536 des TCA-Québec, FTQ), Jean Dalcé (conseiller à la recherche au Service des relations du travail à la CSN), Nicole De Sève (conseillère syndicale aux politiques sociales et droits sociaux à la CSQ) et Raja Habbal (directrice générale, Comité d'adaptation de la main d'oeuvre pour personnes immigrantes (CAMO-PI)) ont porté sur le dossier «Travail et immigration: que font les syndicats?».

Réalisé avec le soutien du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, ce symposium a notamment permis de revisiter la *Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, lancée en 2002 par le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, la *Loi sur le développement durable* adoptée en 2002, le *Plan d'action canadien contre le racisme: Un Canada pour tous*, dévoilé en 2005, le *rapport de la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodement reliées aux différences culturelles* (mieux connue sous le nom de la Commission Bouchard-Taylor), Fonder l'avenir. Le temps de la conciliation, présenté en mai 2008, la politique publique du Québec en matière de lutte contre le racisme, *La diversité: une valeur ajoutée. Politique gouvernementale pour favoriser la participation de tous à l'essor du Québec*, présentée en octobre 2008.

Responsable de l'organisation du symposium, le Comité scientifique de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté (CRIEC), composé de Rachad Antonius, Jocelyne Couture, Jean Lafontant, Micheline Labelle, Jean-René Milot, Lilyane Rachédi, François Rocher, Frank Remiggi et Pierre Toussaint, a décidé de publier les textes des communications sous la forme d'un Cahier de la CRIEC. Ce Cahier sera disponible au cours du mois de juin 2009. On pourra l'obtenir au bureau de la CRIEC ou à partir de son site Web. (www.criec.uqam.ca)

Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale le 21 mars 2009

Extrait du message de M. Koïchiro Matsuura,
directeur général de l'UNESCO¹

Il y a huit ans, en 2001, les gouvernements, les organisations internationales et la société civile se réunissaient à Durban (Afrique du Sud), sous les auspices des Nations Unies, pour la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Cette année, du 20 au 24 avril 2009, ces mêmes organismes se réuniront à nouveau à Genève pour faire le point sur les progrès effectués dans la réalisation des objectifs et le respect des promesses formulés dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban, y compris les recommandations spécifiques qui ont été adressées à l'UNESCO dans les domaines dans lesquels l'Organisation possède un rôle de chef de file et une compétence reconnus.

Encouragée par le Programme d'action de Durban, la Conférence générale à sa 32e session a adopté une stratégie intégrée de lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance. Dès lors, l'UNESCO n'a eu de cesse d'élaborer des activités pratiques destinées à mettre en oeuvre ses principaux objectifs et résultats.

À ce titre, la création d'une coalition internationale de villes contre le racisme et la discrimination a été très importante. Depuis 2004, six coalitions régionales ont été constituées, chacune cherchant à mettre en pratique au niveau municipal les conventions, déclarations et recommandations internationales sur le racisme et la discrimination raciale. Sous la coordination d'une «ville chef de file», chaque coalition régionale élabore son propre «plan d'action en dix points» qui se compose de dix engagements concernant entre autres l'éducation, le logement, l'emploi et les activités culturelles, que les villes signataires doivent intégrer à leurs stratégies et politiques municipales, en partenariat avec de grands réseaux d'organismes publics et privés impliqués dans la lutte contre la discrimination. Le 30 juin 2008, les six coalitions régionales se sont réunies en une coalition internationale fédérée lors du 3^e Forum mondial des droits de l'homme qui s'est déroulé à Nantes (France), permettant ainsi un échange vraiment mondial des idées et données d'expérience.

Un engagement de tous et chacun: «Zone libre de racisme»

Le 23 mars 2009, la Ville de Montréal a lancé le registre «Zone libre de racisme», dans le cadre de la *Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale* (21 mars).

Ce registre vise à impliquer les citoyennes et les citoyens dans la lutte au racisme et à la discrimination. L'objectif de la Ville de Montréal est de recueillir 100 000 signatures au cours des six prochains mois. Le registre de signatures sera remis à la Commission canadienne pour l'UNESCO, l'automne prochain, afin de démontrer la volonté des Montréalais de combattre le racisme.

Chaque engagement individuel contribue à faire de Montréal une zone libre de racisme: *Je m'engage à rejeter et combattre la discrimination raciale et j'adhère à ce que Montréal soit une zone libre de racisme.*

Les citoyennes et citoyens sont invités à signer le registre sur le site de la Ville de Montréal à l'adresse Web suivante:

ville.montreal.qc.ca/zonelibrederacisme.

Des copies du document sont également disponibles dans différents points de service de la Ville. Grâce à une entente de partenariat avec la STM, des messages invitant les usagers du transport collectif à signer le registre seront également diffusés sur les écrans installés dans les stations et sur le site Internet de la STM.

Rappelons que la Ville de Montréal fait partie de la *Coalition internationale des villes contre le racisme*, appuyée par l'UNESCO, ainsi que de la *Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination*.

¹Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. (2009). *Message de M. Koïchiro Matsuura, directeur général de l'UNESCO, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, 21 mars, site web, <http://unesdoc.unesco.org/images/0018/001809/180910f.pdf>.*

La Veille documentaire de l'Observatoire

Depuis l'automne 2003, l'Observatoire diffuse, sur son site Internet et par courriel, une veille documentaire électronique mensuelle. Cette veille porte sur les milieux d'intervention, qu'ils soient gouvernementaux, paragouvernementaux ou non gouvernementaux. Elle recense et donne accès à des documents disponibles sur Internet, des études, des rapports officiels, des annonces d'événements, etc. qui sont pertinents pour l'analyse du travail d'intervention sur les questions de citoyenneté, de droits humains, de discrimination, de racisme, de démarches pour lutter contre ces discrimination, d'analyses utiles pour déterminer les priorités d'action et pour la guider, etc. Elle donne les documents eux-mêmes quand ceci est autorisé, et les adresses où les trouver dans le cas contraire. Elle est axée sur les minorités racisées, les immigrants et les réfugiés, les peuples autochtones et les femmes, et essaie de privilégier une approche intersectorielle de ces questions. L'information est présentée selon le niveau d'intervention: local, national et international.

La veille est disponible sur notre site Internet:

<http://www.criec.uqam.ca/Page/veille.aspx>

Si vous souhaitez recevoir cette veille par courriel,
prière de communiquer avec **criec@uqam.ca**.